



Ordinateur vendu avec window piraté

Par **bruno30**, le **04/04/2009** à **14:06**

Bonjour, il y a deux ans j'ai acheté un ordinateur dans un magasin de discount informatique. Il y a quelques semaines j'ai pris un abonnement internet et tout mon système a planté car le vendeur a mis un window piraté dans mon ordinateur. Je suis allé le voir et il me dit que ce n'est pas un problème que l'ordinateur doit fonctionner avec cette copie. Puis je exige de sa part qu'il m'installe un navigateur avec license au lieu de sa copie piraté? si oui comment faire?? Par avance merci beaucoup bonne journée

Par **gloran**, le **08/04/2009** à **01:29**

La prescription entre un marchand et un consommateur est de 2 ans. Time Out Game Over donc. Sinon, si la facture / bon de commande n'indique pas le windows, aucune preuve, fin de l'histoire.

Par **bruno30**, le **10/04/2009** à **10:08**

Bonjour merci de votre première réponse. L'achat aura 2 ans le 14 juin de cette année, au niveau des délais c'est toujours ok mais effectivement pas de trace de window sur la facture mais uniquement le matériel (disque dur, écran...) si j'ai bien compris en dehors d'un arrangement avec le vendeur je ne peux rien prétendre? merci bonne journée